

**Serge ROUSSEAU**  
**« Les Granges »**  
**73260 FEISSONS SUR ISERE**

**Madame le Président**  
**Du Tribunal correctionnel d'ALBERTVILLE**  
**Avenue des Chasseurs Alpins**  
**73200 ALBERTVILLE**

**RAR URGENT**

Réf. : Affaire Serge ROUSSEAU c/ MP (REPUBLIQUE FRANCAISE)  
Audience du 1<sup>er</sup> Octobre 2012 8h45  
Objet: Note en délibéré valant démenti formel

**MOUTIERS, le 1<sup>er</sup> Octobre 2012**

Madame le Président,

A l'audience de ce matin, le représentant du Parquet a menti en affirmant qu'un arrêt récent du Conseil d'Etat aurait reconnu la validité du Traité d'annexion territoriale de la Savoie par la France signé à TURIN le 24 mars 1860.

Le seul arrêt récent évoquant le traité de TURIN est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000021880336&fastReqlId=2034357017&fastPos=1>

1. Il n'aborde pas le problème de l'ABROGATION par l'effet « plein texte » de l'art. 44 §3 du traité de PARIS du 10 février 1947 ;
2. Il concerne seulement la réforme des tribunaux en expliquant de manière très drôle au plan juridique que la disparition d'un greffe détaché à SALLANCHES (Hte Savoie) n'équivaut pas à la suppression d'une juridiction interdite par des engagements internationaux et dans les deux paragraphes suivants que la disparition des tribunaux de MOUTIERS et de SAINT JEAN DE MAURIENNE était légale en raison de la proximité géographique de MOUTIERS avec ALBERTVILLE et de la faible activité de la juridiction de ST JEAN de MAURIENNE.

Ce grand écart dans le raisonnement est un pur délice, vous en conviendrez si vous êtes de bonne foi.

Je vous prie EN TOUT CAS de noter que le Ministère Public n'est pas en mesure de produire des justificatifs officiels que j'exige pourtant par voie de conclusions déposées à l'audience.

Ce qui est mon droit le plus strict et votre devoir sous serment d'y répondre en toute indépendance.

Ainsi poussé désormais dans ses retranchements, acculé par les évidences, le Représentant de l'Etat français n'hésite plus désormais à MENTIR ouvertement y compris à votre juridiction en audience publique. J'ose espérer que cela vous conduira à une position courageuse et juste et non politique et colonialiste.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de mes sentiments reconnaissants et les plus distingués.

**Serge ROUSSEAU**